

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.
Date de convocation : le 22 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoint
;
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME Christophe, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme Laura GOURIOU

PUMPTRACK – ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE :

Après avis de la commission, il serait nécessaire de se faire accompagner pour le montage du dossier de la pumptrack : Cahier des clauses Administratives et Cahier des Clauses Techniques notamment. Le cabinet EAD, non spécialisé sur ce type d'installations, propose une prestation entre 6 000 et 7 000 € HT et Newbee pumptrack **7 000 et 12 000 € HT.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à contacter un bureau d'étude expert dans ce domaine pour garantir la conformité du pumptrack tout au long du chantier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

126DELI290626

